

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 23 février 2010, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2009.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999, relative aux semences, plants et obtentions végétales, telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales, tel que modifié par le décret n° 2004-2322 du 27 septembre 2004 et le décret n° 2007-403 du 26 février 2007,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000, fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu le décret n° 2010-72 du 14 janvier 2010, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales du 19 septembre 2009,

Vu le rapport de l'autorité compétente pour l'année 2009.

Arrête :

Article premier - La liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2009 est fixée conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 23 février 2010.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques et de la pêche*
Abdesslem Mansour

Vu
Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2009

IDENTIFICATION DE LA VARIETE				Obtenteur & Responsable	Date d'inscription
N° d'enregistrement	Nomination	Type	Caractéristiques culturales		
CEREALES					
- BLE DUR					
504	Grecale	N.hybride	Hiver	Società produttori sementi-STIMA	2009
505	Maestrale	N.hybride	Hiver	Società produttori sementi-STIMA	2009
506	Saragolla	N.hybride	Hiver	Società produttori sementi-STIMA	2009
508	Iride	N.hybride	Hiver	Società produttori sementi-STIMA	2009
514	Duetto	N.hybride	Hiver	INRA - France-STIMA	2009
516	Avispa	N.hybride	Hiver	EURODUR-COTUGRAIN	2009
523	Salim	N.hybride	Hiver	INRAT-INRAT	
- BLE TENDRE					
513	Sagittario	N.hybride	Hiver	Società produttori sementi-STIMA	2009
524	Tahent	N.hybride	Hiver	INRAT-INRAT	2009
-ORGE					
509	Sixtine	N.hybride	Hiver	ETS-Lemaire defontaines-STIMA	2009
- TRITICALE					
511	Bienvenu	N.hybride	Hiver	ETS-Lemaire defontaines-STIMA	2009
CULTURES INDUSTRIELLES					
- BETTREAVE A SUCRE					
492	Sophia	Hybride	Hiver	KWS-AGRI2000	2009
494	Calixta	Hybride	Hiver	KWS-AGRI2000	2009
495	Klarina	Hybride	Hiver	KWS-AGRI2000	2009
496	Brigitta	hybride	Hiver	KWS-AGRI2000	2009
- COLZA					
541	Jura	Hybride	Printemps	Euralis semences-COTUGRAIN	2009
- CARTHAME					
519	Jawhara	Non hybride	Hiver	INRAT -INRAT	2009
- LIN					
520	Matri	Non hybride	Hiver	INRAT-INRAT	2009